

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE VOYAGES SCOLAIRES

- **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Etablissement : Lycée Emile Zola
Adresse : 26, rue de Civry - 28 200 CHATEAUDUN
Représenté par son chef d'établissement : M. SIBENALER Nicolas, Proviseur
Contact établissement : M. TRECUL Sébastien, Adjoint Gestionnaire
Courriel : intendant.zola@ac-orleans-tours.fr

- **COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS**

M. TRECUL Sébastien, Agent Comptable
Cité Scolaire Emile Zola - 26 rue de Civry - 28 200 CHATEAUDUN

- **OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet la réalisation d'un séjour à Nantes du 12 au 13 mars 2020.

Le prestataire assurera le transport, l'hébergement, l'accès aux différents sites visités, les entrées aux théâtres conformément aux programmes joints en annexes. Les variantes seront acceptées seulement en supplément d'une réponse à l'offre demandée et devront apparaître sur un document annexe.

Le prestataire présentera une offre de prix pondérée pour un groupe d'élèves et accompagnateurs dont l'effectif est variable (de 30 à 35 élèves et 3 accompagnateurs). La liste complète et définitive des élèves participants ne pourra être communiquée qu'au plus tard le 1^{er} février 2020.

- **DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Le transport :

L'offre soumise comprendra le transport aller et retour et les déplacements nécessaires sur les lieux du séjour. Les frais de péage, de parking ou toute autre dépense liée au transport dans le pays visité devront être compris dans l'offre soumise.

Pour les propositions avec un transport en autocar, le type de véhicule (confort, ...) ainsi que le lieu d'embarquement sur le ferry devra être indiqué.

L'hébergement :

Les élèves et accompagnateurs seront logés à proximité de NANTES (lieu et distance par rapport à NANTES à indiquer)

Les repas :

Tous les repas seront inclus dans l'offre soumise. **Aucun moyen de paiement de quelque nature que ce soit (espèces, chèques ou carte bancaire) ne peut être remis aux accompagnateurs pour régler les repas.** Les élèves pourront emporter un pique-nique le 1^{er} jour selon l'heure de départ. Cela devra être clairement précisé dans l'offre soumise.

Les visites :

Le prestataire assurera les réservations et l'accès à tous les sites visités qui figurent dans le programme joint. Les éventuelles entrées seront incluses dans le tarif global de la prestation. **Aucun moyen de paiement de quelque nature que ce soit (espèces, chèques ou carte bancaire) ne peut être remis aux accompagnateurs pour régler les entrées aux sites ou aux musées visités.**

Si l'une des visites ne pouvait être réglée directement par le prestataire, il devra clairement le préciser dans l'offre afin qu'une régie d'avance soit mise en place par le lycée pour que le professeur puisse régler directement sur place.

Les assurances :

L'offre proposera une assurance annulation groupe et individuelle jusqu'au jour du départ. Le tarif figurera explicitement dans l'offre.

Autres :

Tout offre incluant la possibilité pour les accompagnateurs de disposer d'une somme d'argent en liquide ou par carte bancaire pour faire face à des menues dépenses durant le séjour sera systématiquement rejetée.

LISTE DES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION :

- Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières.
- Annexe – Projet Nantes, constituant le détail du programme et des activités souhaitées et précisant les effectifs (35 élèves et 3 accompagnateurs)

CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :

Le marché sera attribué en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 30%
- Qualité du programme : 30%
- Conditions d'hébergement et de restauration : 20%
- Conditions générales et particulières de l'offre : 20%.

L'établissement se réserve le droit de déclarer le marché infructueux au regard de la qualité des offres reçues, de tarifs trop élevés ou suite à une décision d'annulation du voyage.

PAIEMENT :

Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif.

Si le prestataire souhaite que le collège lui verse un ou plusieurs acomptes (possible dans la limite de 70% du devis), il le stipulera explicitement dans son offre en proposant un échéancier précis.

Aucun acompte ne pourra être versé avant le 15 décembre 2019.

DEPOT DE CANDIDATURE

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir **avant le 6 novembre 2019** à 13h00. Toute candidature reçue au-delà de cette date sera rejetée. Le candidat s'engage à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement, visites...) jusqu'à la date de signature du contrat.

Aucun contrat ne pourra toutefois être signé avant que l'acte du Conseil d'administration autorisant le chef d'établissement à le faire ne soit exécutoire.

Le dossier de candidature comprendra :

- Le présent avis valant cahier des charges signé par le candidat.
- Une proposition de contrat pour chaque lot précisant les prestations proposées et leurs coûts.
- Tout autre document jugé utile par le candidat.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur candidature au collège uniquement par voie dématérialisée via la plateforme AJI.

Signature et cachet du soumissionnaire